Approfondissement des techniques de traction animale en maraîchage biologique

Objectifs

Consolider les connaissances théoriques des stagiaires et leur permettre de mieux appréhender la gestion d'un atelier de traction animale sur leur exploitation.
Perfectionner les stagiaires dans la conduite et la maitrise technique en traction animale

Pré-requis

Connaissance de la traction animale

Contenu

La formation est composée de plusieurs séances :
- Approfondir sa connaissance des principes de base de la traction animale
- Approfondir la préparation des animaux avant la mise au travail
- Consolider les techniques de traction animale par la mise en application en terrain maraîcher de l'utilisation des matériels classiques et le guidage des animaux en conditions réelles (chantier)
- Connaître les différents itinéraires techniques de travail du sol et savoir choisir les outils adaptés au maraîchage
- Maîtriser l'utilisation de différents matériels spécifiques de travail du sol en conditions réelles (chantier) et maîtriser le guidage de l'animal

L'apprentissage se fera dans le cadre des sessions pratiques mises en place (chantier) avec un cheval expérimenté et des ânes à mettre au travail.

Agriculteurs et porteurs de projets d'installation

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 11/03/2014

Tarifs
Adhérent 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Loïc Papin
loic.papin@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

25 mars 2014 09:00 - 17:30 (7hrs)	Chez Jean-Christophe Cambau, Le Plan du Four 34800 Lieuran Cabrières	Anaïs TRICHARD, agricultrice bio spécialisée en traction animale
26 mars 2014 09:00 - 17:30 (7hrs)	Chez Jean-Christophe Cambau, Le Plan du Four 34800 Lieuran Cabrières	Anaïs TRICHARD, agricultrice bio spécialisée en traction animale

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)